



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 29 mars 2019

Epidémie de dengue à La Réunion Les opérations de démoustication : un enjeu sanitaire majeur

L'épidémie de dengue se poursuit. Pour limiter l'ampleur de l'épidémie, les équipes de la lutte anti-vectorielle interviennent jour et nuit dans les quartiers où des cas de dengue ont été signalés. Ces opérations de traitement sont aujourd'hui indispensables pour lutter contre l'épidémie.

>> Les opérations de démoustication : un enjeu sanitaire majeur

La stratégie de lutte anti-vectorielle est actuellement déployée autour de deux axes :

- La sensibilisation de la population aux gestes de prévention pour l'élimination des gîtes larvaires et la protection contre les piqûres de moustiques
- Les traitements insecticides, des interventions ciblées et programmées uniquement autour des cas de dengue signalés par les médecins et laboratoires

Rappelons que la dengue est une maladie qui peut-être grave voire mortelle. En 2018, 500 passages aux urgences ont été enregistrés, 155 patients ont été hospitalisés et 6 sont décédés, dont 3 considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue. Ces dernières semaines, le nombre d'hospitalisations est en hausse, ainsi que le nombre de passages aux urgences. La gestion de cette épidémie constitue pour la Réunion un enjeu sanitaire majeur, qui justifie l'utilisation des traitements insecticides, en complément des opérations de sensibilisation et d'élimination des gîtes larvaires mises en œuvre par les communes, les associations et les intercommunalités, et de la mobilisation collective de la population aux gestes de prévention.

L'objectif de ces traitements insecticides est de contenir l'épidémie en intervenant très vite autour du domicile des personnes malades afin d'éliminer un maximum de moustiques adultes qui peuvent être porteurs du virus dans un rayon de 100 à 150 m autour des cas signalés. Cette stratégie ciblée et réactive a contribué en 2018 à freiner la circulation du virus dans la majorité des situations d'apparition de nouveaux cas (85% des interventions autour des cas isolés de dengue ont permis d'éviter l'apparition de cas secondaires dans les quartiers touchés). Dès lors, les interventions de traitement insecticides autour des cas de dengue permettent de limiter l'apparition de nouveaux cas dans les quartiers.

>> Un dispositif cadré et contrôlé pour lutter contre la propagation des moustiques

- Les interventions insecticides sont réalisées uniquement en zone urbaine, autour du domicile et des lieux de fréquentation des cas de dengue, et avec des précautions pour limiter les impacts sur l'environnement.
- **Utilisation des produits** : les produits insecticides sont appliqués à ultra bas volume (dosage 15 à 20 fois moins important que la dose pour un usage agricole) et ne sont pas utilisés dans les zones d'espaces protégés ou naturels, à proximité des ruchers, des bassins de poissons, des périmètres de protection de captage d'eau potable...
- **Collaboration avec les associations** : l'ARS OI a développé des relations avec plusieurs acteurs de la protection de l'environnement (associations de protection d'espèces

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



patrimoniales, filières apicoles...), qui sont régulièrement informés des opérations de traitement.

- **Pour limiter les risques pour les abeilles** : les apiculteurs sont invités depuis de nombreuses années à déclarer leurs ruchers à l'ARS (numéro vert : 0800 110 000). Plus de 800 ruchers sont connus de l'ARS et les traitements ne sont alors jamais réalisés à leur proximité : une zone d'exclusion de traitement d'un rayon de 125m est garantie autour des ruchers lors des traitements nocturnes. Des périmètres d'exclusion de traitement concernent également par exemple les zones de protection du gecko de Manapany.

Le produit utilisé lors des opérations de traitement contient de la **deltaméthrine**, seule molécule insecticide autorisée en France pour les actions de démoustication pour la lutte contre les maladies transmises par les moustiques. En cas d'exposition, cette molécule peut provoquer des irritations chez les personnes sensibles. Aussi, la consultation d'un médecin est recommandée en cas d'apparition de symptômes suite au traitement.

A ce jour, il n'existe aucun produit insecticide biologique autorisé pour ce type d'intervention.

>> Quelles précautions doivent être prises lors des interventions de traitement insecticide ?

Une information de la population est systématiquement réalisée avant les traitements, soit directement par les équipes de porte à porte en journée, soit par avis de passage remis dans les boîtes aux lettres pour les traitements nocturnes. La programmation des interventions de traitement est disponible sur le site Internet de l'ARS OI et adressée aux communes et intercommunalités qui bien souvent relaient ces informations par voie de presse ou directement sur le terrain. Ainsi, les habitants des quartiers concernés sont globalement bien informés de la programmation des traitements, et les signalements pour défaut d'information sont extrêmement rares.

Les avis de passage précisent les recommandations à suivre pour limiter les risques d'exposition :

AVANT LE TRAITEMENT

- Couvrir les bassins et aquarium
- Mettre à l'abri les tortues
- Fermer portes et fenêtres
- Protéger les ruches

APRES LE TRAITEMENT

- Maintenir portes et fenêtres fermées au moins 30 minutes
- Eviter de pénétrer dans la zone traitée pendant 6 heures
- Laver et/ou peler les fruits et légumes avant de les consommer

>> Existe-t-il des méthodes alternatives aux produits insecticides ?

L'ARS OI est engagée dans la recherche de méthodes alternatives. Elle suit avec attention le développement de la **technique de l'insecte stérile (TIS) à la Réunion**. Cette technique innovante s'appuie sur des lâchers de moustiques mâles stérilisés, qui entrent en compétition avec les mâles sauvages et génèrent, après accouplement avec les femelles sauvages, des pontes non viables. Des lâchers massifs de mâles stériles pourraient ainsi permettre de réduire les densités vectorielles de moustiques. Cette technique a fait preuve de son efficacité en laboratoire et il est à présent envisagé de l'évaluer à petite échelle en milieu extérieur urbain. Mais le processus de développement est encore long, afin de s'assurer de son efficacité en toute sécurité, et les échéances de mise en œuvre opérationnelles à grande échelle restent donc lointaines et incompatibles avec la gestion de l'épidémie en cours.

L'ARS OI étudie également les possibilités de recours à des techniques de piégeages en complément des interventions de lutte anti-vectorielle. Une étude cofinancée par l'ARS OI et la mairie du Port est en cours de développement pour évaluer l'efficacité de deux de ces techniques : des pièges à CO2 et des pièges pondoirs.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

